NATURE**RIGHTS**

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

INTRODUCTION **2**

1ER SEMESTRE : MISSION D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN GUYANE « ECOLE DES SAVOIRS DE LA FORÊT » **3**

A) ETAPES DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ 3

- Introduction de la mission 3
- Les mobilisations à Cayenne 4
- Les revendications autochtones 5
- Le « *Mayuri* » du réseau Camopée 5
- Un séjour d'étude de projet et de préparatifs sur l'Oyapock 6
- Réorientations du projet 6
- La Jeunesse Autochtone de Guyane 6

B) DIAGNOSTIC / BILAN / RÉSULTATS 7

- Méthodologie 7
- Difficultés rencontrées 7
- Contexte social Guyanais 7
- Bilan stratégique et résultat de l'Étude 8

Arbre à problèmes 8

Réorientations du projet 8

C) PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES 8

Axe d'implémentation avec Projet ESF Oyapock 8

Axe politique 9

Rencontre Benki et structuration du projet de Réseau des Centres Amazoniens 9

Mise en oeuvre 9

2e semestre : HISTORIQUE DES ACTIONS PÔLE POLITIQUE ET JURIDIQUE **10**

A) INTRODUCTION 10

B) ACTIONS RELATIVES AU DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES 10

Création d'une plateforme de coordination nationale 10

Restitution du foncier autochtone 11

Mobilisations et soutien à la JAG 12

C) COP23 : TRIBUNAL INTERNATIONAL DES DROITS DE LA NATURE 13

L'organisation du tribunal 13

Le Cas de la Montagne d'Or 14

Revue de Presse 15

D) CAMPAGNE - LUTTE CONTRE L'INDUSTRIE AURIFERE AVEC LE COLLECTIF OR DE QUESTION 15

Enquête publique concernant la demande de permis d'exploitation sur le lieu-dit "Boeuf Mort" 15

Participation à la consultation publique 17

INTRODUCTION

L'année 2017 a été consacrée essentiellement au projet « École des Savoirs de la Forêt (ESF) » en Guyane française.

L « École des Savoirs de la Forêt » s'inspire sur le modèle de *Yorenka Atame*, une initiative du peuple Ashaninka en Amazonie brésilienne diffusant à des centaines de communautés au Brésil et au Pérou un modèle agro-écologique fondé sur les savoirs traditionnels et sur le renforcement de l'identité culturelle autochtone. Potentiellement, le modèle Yorenka présenterai des réponses de gestion autochtone; il accompagne les communautés dans le renforcement interne, par l'apprentissage de la sauvegarde de leur milieu forestier, de la revitalisation des savoirs traditionnels et la recherche d'autonomie.

NatureRights a proposé de mener une étude de faisabilité pour envisager la création d'une ESF en Guyane Française comme solution possible à la crise que traversent les populations autochtones, exprimée notamment par une épidémie de suicides chez les jeunes.

Ainsi, l'étude de faisabilité s'est tenue sur les six premiers mois en Guyane, et les premières étapes de mise en œuvre sur le semestre suivant. L'ensemble des données collectées et des travaux menés ont abouti à

1/ la création de l'étude et de nombreux contenus (à publier),

2/ les préparatifs pour la mise en place de projets de terrain, notamment :

- un Lieu de Vie des Savoirs de la forêt à Saint Georges de l'Oyapock
- la constitution d'un projet d'accompagnement et de mise en réseau d'initiatives autochtones de transmission de savoirs.

3/ le développement de nombreuses actions en métropole en soutien politique et en accompagnement juridique aux revendications autochtones issues des mobilisations de Avril 2017.

1ER SEMESTRE : MISSION D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN GUYANE « ECOLE DES SAVOIRS DE LA FORÊT »

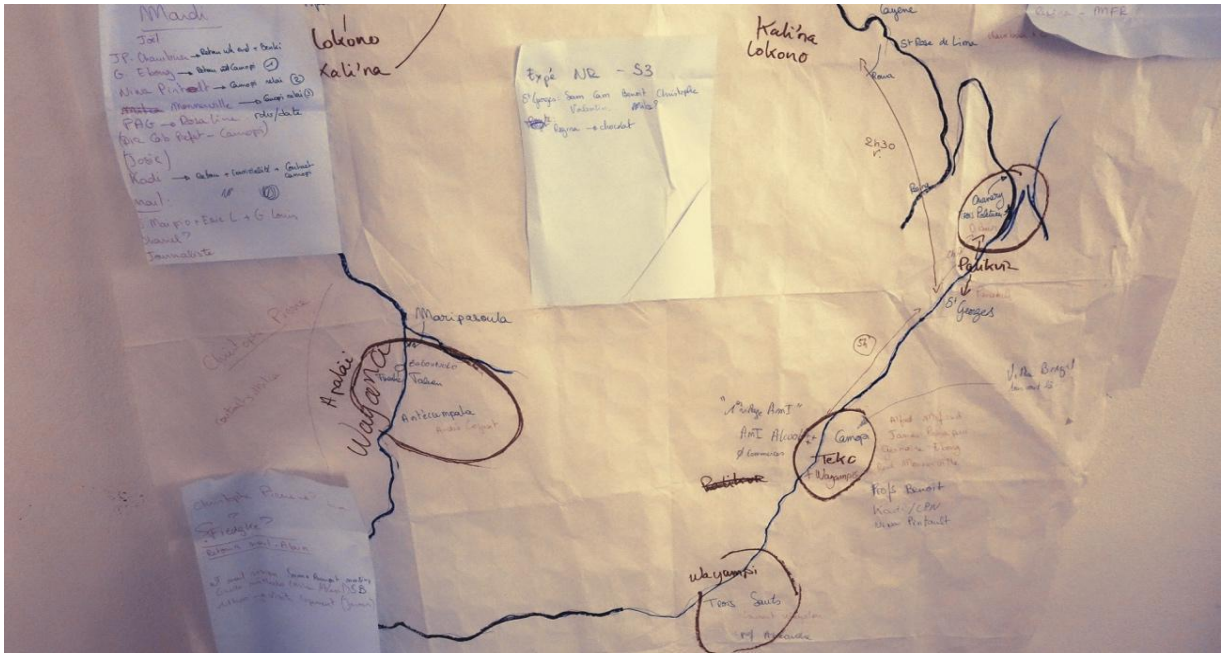

A) ETAPES DE L'ETUDE DE FAISABILITE

- **INTRODUCTION DE LA MISSION**

Le premier semestre 2017 a consisté en une mission en Guyane par les équipes de NR afin d'étudier la faisabilité du projet.

NR a constitué une équipe spécifique au projet, pluridisciplinaire, en s'appuyant sur des expertises de terrain (coordination de projet, réseau local, relations autochtones, agroforesterie). Les préparatifs du projet ont concerné les volets administratifs, modalités de gestion, étude des enjeux et partages d'expériences avec les acteurs locaux.
Les démarches aboutissent à une mission d'étude en Guyane de six mois (de février à Juillet).

De nombreux acteurs autochtones sont rencontrés sur le littoral et à l'Ouest (organisations politiques, familles amérindiennes, autorités coutumières, représentants des communautés). Une immersion dans la culture amérindienne est vécue avec une cérémonie de deuil à Awala Yalimapo. Ensuite, d'autres typologies d'acteurs indirects sont interviewés, tel que anthropologues, associations, porteurs de projets, institutions, collectifs et autres organisations qui accompagnent les communautés.

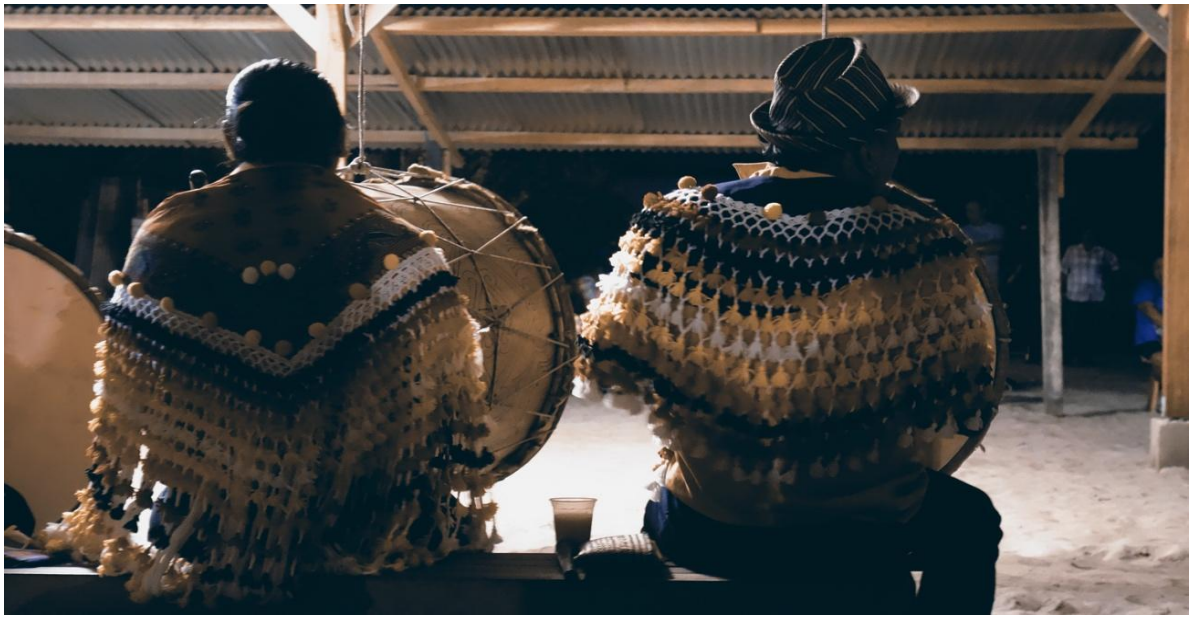

Début Mars (7 au 15) une mission est menée sur St Georges de l'Oyapock. Une étude est menée dans cette zone stratégique, au carrefour de plusieurs communautés. L'équipe se rend à Trois Palétuviers invitée par Daniel Baur, professeur des écoles. De nombreuses rencontres (communautés, porteurs associatifs, professeurs, élèves et militants), au tant du côté français que Brésilien nous permettent de dresser un panorama global de la situation locale. L'objectif est de tisser un réseau de contacts et de soutiens, de prendre compte des problématiques et des besoins des communautés.

- **LES MOBILISATIONS A CAYENNE**

De retour à Cayenne, l'équipe se trouve bloquée de mi mars à mi avril lors des mobilisations. La visite de Ségolène Royal le 17/18 mars provoque le début des mobilisations, aboutissant à une situation de blocage généralisé qui se poursuivra jusqu'au 20 avril.

Le territoire est paralysé dans l'ambiance d'un couvre feu : non approvisionnement des stations, ni des supermarchés, grève générale illimitée… Les établissements sont fermés et les personnes indisponibles. Sans autre choix, l'équipe participe aux mobilisations.
Les expériences dans les barrages de la ville permettent d'appréhender l'organisation sociale guyanaise, les problématiques et rapports de force et constituer un réseau de connaissances et de futurs partenaires. Le barrage du corps enseignant au rond point du rectorat (étudiants, professeur des écoles, enseignant de l'ESPE, professionnel de l'éducation -CPE, surveillants), révèle le rôle de l'éducation comme une des clefs pour comprendre le mal-être des jeunes amérindiens.

L'équipe s'engage auprès des collectifs et met en commun les réseaux militants en hexagone, notamment le Media Center de Nuit Debout. En collaboration avec les colibris Guyane, l'équipe organise des projections de films sur les barrages : « Schooling the world » sur le barrage du rectorat.

- **LES REVENDICATIONS AUTOCHTONES**

Des membres de l'équipe accompagnent les organisations autochtones dans la structuration de leurs revendications envers l'Etat Français. Le mouvement amérindien se fédère et s'unit pour la première fois depuis 20 ans. En ce moment historique, les mouvements amérindiens réunissent autour de revendications communes.

- **LE « *MAYURI* » DU RESEAU CAMOPEE**

Un « Mayuri » - travail collectif de plantation – est mené dans l'enceinte du réseau Canopée à leur demande. Cette création de jardin en permaculture symbolise la nécessité pour la Guyane d'œuvrer à son autonomie alimentaire.

- **UN SEJOUR D'ETUDE DE PROJET ET DE PREPARATIFS SUR L'OYAPOCK**

A la levée des blocages (21 avril 2017) et jusqu'à mi mai, l'équipe se rend à Saint Georges afin de consolider le projet, d'affiner l'approche et de construire des partenariats. De nombreux acteurs locaux sont rencontrés (professeurs du collège, personnel médical, agents institutionnels, forestiers..) et des terrains visités. La visite du *Home Indien* permet d'appréhender la situation des jeunes internés. Les discussions sont engagées avec Pascal Vasseur de l'association éducative Mazzy en vue d'un partenariat qui aboutira sur le projet ESF / LVA Saint Georges.

- **REORIENTATIONS DU PROJET**

Mi Mai 2017, de retour à Cayenne l'équipe rencontre de nouveaux acteurs et construit les réorientations à travers des échanges avec les personnes ressources importantes.

- **LA JEUNESSE AUTOCHTONE DE GUYANE (J.A.G.)**

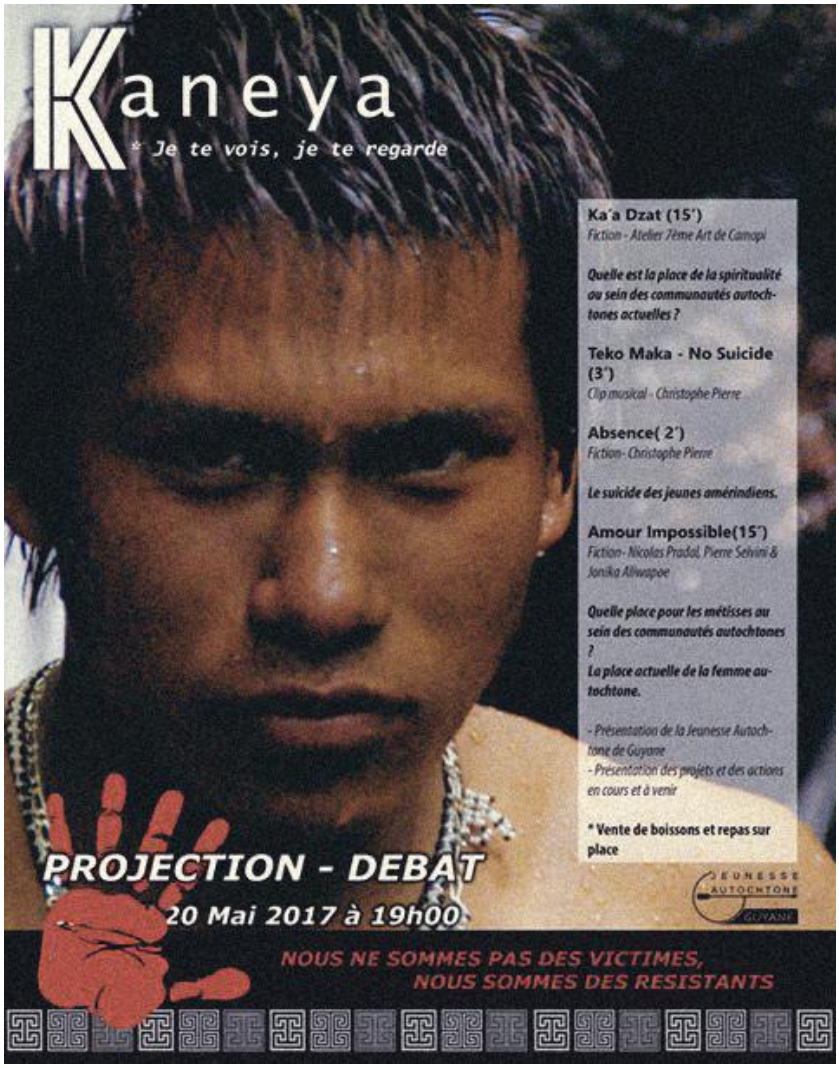

L'équipe se rend à Saint Laurent auprès du réseau Jeunesse Autochtone : une immersion dans le mouvement des jeunes, de leurs revendications et combats politiques.

Les jeunes s'avèrent motivés pour le projet.

B) DIAGNOSTIC / BILAN / RESULTATS

- **METHODOLOGIE**

L'étude produite s'appuie sur une analyse issue de d'une centaine d'interviews, acteurs directs ou indirects, aux profils pluridisciplinaires. Parmi nos sources cibles : organisations amérindiennes, familles amérindiennes, autorités coutumières, représentants autochtones, anthropologues, associations, porteurs de projets, institutions, collectifs, militants et autres types d'acteurs accompagnant les communautés. L'analyse s'est basée en outre sur les expériences vécues, et sur la collecte de données de terrain. Les repérages ont été limités à quelques zones représentatives, sur le littoral et sur l'Oyapoc. Des liens ont été tissés avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi que avec d'autres communautés, tel que Bushinengue et Créoles. Des personnalités publiques et politiques ont été consultées. Cette grande diversité d'expériences a été complétée par des travaux de recherches approfondis (thèses, rapports).

- **DIFFICULTES RENCONTREES**

L'équipe a rencontré de nombreuses difficultés opérationnelles, notamment un contexte social fragmenté avec des enjeux locaux complexe truffé de conflits d'intérêts. En particulier, une situation de division structurelle entre les principales organisations autochtones (ONAG/FOAG) a eu des incidences directes sur la mise en œuvre du projet, notamment pour fédérer les organisations amérindiennes.

- **CONTEXTE SOCIAL GUYANAIS**

Les données collectées révèlent la réalité des rapports locaux et la difficulté de mettre en œuvre des projets auprès de communautés. L'équipe a rencontré un contexte Guyanais extrêmement fragmenté entre tensions sociales, divisions entre organisations, problèmes de gouvernance et organisation sociale des communautés fragilisée, soit un climat global de crise sociale latent. Ce constat s'est soldé par une mobilisation d'ampleur inégalée dans l'histoire de la Guyane qui a paralysé structurellement le territoire pendant un mois et demi.

- **BILAN STRATEGIQUE ET RESULTAT DE L'ETUDE**

Les difficultés rencontrées furent également l'opportunité d'avoir une vue d'ensemble sur la réalité sociale guyanaise et une compréhension de la situation des communautés autochtones et des enjeux locaux. Ce travail permit à NR de dresser un bilan global de la situation des amérindiens en Guyane, de préfigurer les modalités possibles de mise en œuvre du projet ainsi que les axes de travail prioritaires. Les équipes ont produit un rapport d'évaluation et une étude de faisabilité.

ARBRE A PROBLEMES

Un travail approfondi de recherches et d'analyses permet de dresser un arbre à problèmes et un diagnostic complet de la situation sociale et culturelle des communautés autochtones. La création de nombreux contenus est menée à cet effet. Un travail d'édition de ces productions est en cours afin de permettre une publication courant 2018.

REORIENTATIONS DU PROJET

Des réorientations stratégiques du projet sont formulées dans l'effort de répondre à la multiplicité des besoins et des demandes. Une vision du projet est proposée dans une approche globale et pluridisciplinaire sur le long terme.
Dans le cadre de réorientations, des propositions d'adaptation du projet, de ses composantes, et de ses modalités de mise en œuvre sont développées au plus près de la réalité locale. Des axes de travail sont envisagés entre les projets de terrain, la mobilisation et l'engagement citoyen en métropole, et une version dématérialisée sur le web.

C) PERSPECTIVES OPERATIONNELLES

AXE D'IMPLEMENTATION AVEC PROJET ESF OYAPOCK

Le projet de Saint Georges est modélisé. En proposant un centre d'hébergement aux jeunes collégiens issus des communes de l'intérieur qui n'ont d'autre choix que le *home indien*[1], ce projet répond à un besoin structurel de la commune et des communautés.
Les démarches administratives sont menées pour concrétiser le projet, auprès de l'ONF pour l'obtention du terrain, des fournisseurs, des différentes institutions locales. Des dossiers de cofinancement et les termes de partenariat avec l'association Mazy sont posés. Les démarches administratives sont poursuivies conjointement au partenaire local, l'association éducative Mazy .

[1] établissement religieux, tenu par des sœurs, ou les jeunes collégiens sont enfermés en dehors des horaires de cours, leurs prénoms sont changés, et ils n'ont aucune prise avec leur milieu traditionnel.

AXE POLITIQUE

La construction de lien et d'interactions avec la métropole se met en place, notamment dans le cadre d'une plateforme de coordination entre ONGs pour répondre aux besoins urgents d'intervention d'ordre juridique et politique. (Voir 2e Semestre)

RENCONTRE BENKI ET STRUCTURATION DU PROJET DE RESEAU DES CENTRES AMAZONIENS

Une rencontre entre la JAG et Benki Piyako Ashaninka à Paris le 25 Octobre permet de poser les bases d'un projet de Réseau des Centres de Culture Amazoniens soit un projet de soutien et d'accompagnement des initiatives autochtones. Ces initiatives concernent la réappropriation de l'identité autochtone, la valorisation des savoirs traditionnels, l'apprentissage d'outils juridiques et de communication afin d'œuvrer en faveur de l'autonomie, de la souveraineté culturelle et de la résilience.

MISE EN ŒUVRE

Des projets sont modélisés, budgétisés et les financements pour leur mise en œuvre obtenus pour 2018. Une structuration de l'équipe, des procédures de gestion et de projets se met en place. Des actions sont entreprises sur le terrain et selon des axes politique et culturels et dans le cadre d'une stratégie de communication et de mobilisation.

2E SEMESTRE : HISTORIQUE DES ACTIONS POLE POLITIQUE ET JURIDIQUE

A) INTRODUCTION

Durant la deuxième moitié de l'année 2017, le pôle politique et juridique de l'association NatureRights s'est organisé autour de **3 grands axes de campagnes** :

- Structuration d'une coordination nationale entres organisations en métropole et organisations amérindiennes en Guyane
- Droits des Peuples Autochtones : restitution du foncier amérindien et droit de chasse
- Organisation et la participation au Tribunal international des droits de la Nature
- La lutte contre l'industrie aurifère avec le collectif Or de Question

Ces axes sont développés suite à l'étude de faisabilité en Guyane où il a été constaté la nécessité de soutenir les revendications des groupes autochtones issues des mobilisations de Mars Avril 2017.

Une délégation de la Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG) et la présence du fondateur Christophe Pierre en métropole a permis à NR et ses partenaires de mener de nombreuses actions de mobilisation et d'ouvrir des perspectives d'une meilleure coordination entre la métropole et la Guyane.

B) ACTIONS RELATIVES AU DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES

CREATION D'UNE PLATEFORME DE COORDINATION NATIONALE

A l'initiative de NR, en Juillet 2017, une première réunion de coordination nationale s'est tenue le 11/07 chez France Libertés posant l'ébauche d'une coordination nationale. De nombreux acteurs en métropole dont la Fondation France Libertés, le CSIA, Planète Amazone, Notre Affaire à Tous … se sont réunis avec la Jeunesse Autochtone de Guyane, la Jeunesse Kanack, et l'ONAG pour penser aux modalités de soutien aux revendications des peuples autochtones et aux luttes de terrain.

Ainsi a émergé une ébauche de **plateforme de coordination entre la Métropole et la Guyane visant à soutenir et dynamiser les revendications des Peuples Autochtones** d'Outre Mer, accompagner la réalisation des engagements de l'accord de Cayenne et garantir l'accès aux droits fondamentaux de ces populations.
Les sujets abordés concernent le respect des droits fondamentaux, la reconnaissance par l'état des peuples autochtones, la rétrocession des 400.000 hectares, la ratification de l'OIT 169, le méga projet minier de la Montagne d'Or, l'obtention de droits différenciés

notamment en matière d'éducation et de droits collectifs, l'orpaillage illégal, la pollution au mercure, etc.

Cette coordination a permis la réalisation de nombreuses actions communes dont :

- une mobilisation dans le cadre de l'enquête publique sur Boeuf Mort, à travers un formulaire récoltant les avis du public partagé sur l'ensemble du réseau de partenaires
- La préparation et présentation du cas de la Montagne d'Or au Tribunal des Droits de la Nature à Bonn (COP23)
- Une action menée auprès du Ministère des Outre Mer demandant à ce que les représentants autochtones soient intégrés au Comité de suivi des accords de Guyane
- Un accompagnement juridique afin d'œuvrer en faveur de la rétrocession des 400.000 hectares
- L'organisation de nombreux évènements etc...

L'objectif poursuivi est de créer une mobilisation nationale d'ampleur autour de la cause des autochtones français, en adoptant des outils d'organisation collective et en fédérant des partenaires. Aussi, dans cette stratégie, émerge la perspective de créer une campagne nationale visant la reconnaissance des peuples autochtones par l'état français en 2018.

RESTITUTION DU FONCIER AUTOCHTONE

Le 2 avril 2017, le gouvernement français, face aux manifestations ayant paralysé la Guyane durant deux mois, signe avec les collectifs autochtones l'Accord de Cayenne, protocole comprenant la restitution de 400.000 ha aux communautés autochtones et la création de l'Office foncier des populations amérindiennes.

NatureRights a travaillé avec les associations signataires ONAG et JAG sur sujet. L'association a notamment participé à la **rédaction d'une fiche juridique visant à informer le public amérindien des enjeux juridiques et politiques** touchant à la question de la restitution du foncier autochtone et des potentielles modalités de création de l'Office foncier des populations amérindiennes. Cette fiche a été largement diffusée par la J.A.G. auprès des groupes amérindiens sur l'ensemble du territoire.

Cette collaboration a permis à NatureRights d'accompagner les travaux préparatoires de la procédure de restitution en vue de la rencontre avec la commission interministérielle, le 22 novembre 2017.

Le 4 décembre 2017, **l'association NatureRights invitée par la Jeunesse Autochtone de Guyane participait à la réunion à Paris à l'Elysée avec Stanislas Cazelles, conseiller Outre-mer.**

De nombreuses questions ont été abordées dont celles relatives à la restitution du foncier. L'Elysée a fait savoir que des propositions de mécanisme de restitution des 400.000 ha seraient envoyées par la commission interministérielle. La Jeunesse Autochtone de Guyane a fait valoir ses revendication concernant la communication d'un calendrier précis et la mise en place d'une procédure transparente de collaboration entre les associations autochtones et la commission interministérielle afin d'assurer le respect du droit coutumier.

Concernant les travaux qui pourront être entrepris en 2018 à la suite de cette collaboration juridique, et selon les recommandations de M. Cazelles, il serait envisageable que la **création de l'Office foncier des populations amérindiennes soit inscrite dans la Loi Logement** qui devrait être présentée par le gouvernement en février 2018.

MOBILISATIONS ET SOUTIEN A LA JAG

A la suite de cette réunion, NatureRights a organisé une **soirée de rencontre et de débats autour de la question de la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones Lundi 4 Décembre au Comptoir Général.**
Cet évènement s'est tenu en présence du juriste spécialiste des droits de l'Homme, Alexis Tiouka, son frère, le réalisateur autochtone Maurice Tiouka et des membres de la Jeunesse Autochtone de Guyane, Christophe et Ludovic Pierre, Vanessa Joseph.

Cet événement a permis de rassembler différents acteurs clefs de métropole, notamment la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la fondation France Libertés, le CSIA-Nitassinan mouvement Nuit Debout, des journalistes etc...

Des travaux conjoints avec les associations signataires de l'accord de Cayenne et les organisations partenaires au national et à l'international pourront donc être poursuivis sur l'année 2018 afin d'accompagner les revendications amérindiennes sur le plan juridique et technique.

C) COP23 : TRIBUNAL INTERNATIONAL DES DROITS DE LA NATURE

L'ORGANISATION DU TRIBUNAL

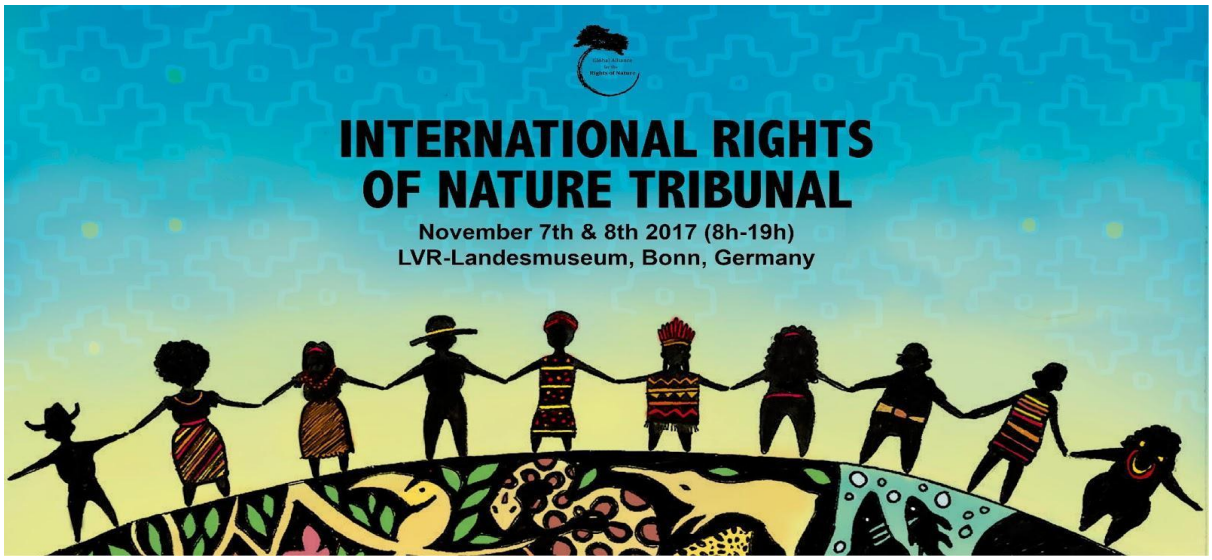

Du 6 au 17 novembre, lors de la 23ème Conférence des Parties (COP23) de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique à Bonn, les signataires de l'accord de Paris se réunissent afin de pousser plus avant les engagements pour lutter contre le changement climatique.

Parallèlement, les 7 et 8 novembre s'est déroulé le Tribunal international des droits de la nature au LVR-Landesmuseum, porté par la Global Alliance mondiale des droits de la nature (GARN) et ses partenaires.

Le Tribunal international des droits de la nature propose une alternative systémique à la protection environnementale, en reconnaissant aux écosystèmes leurs droits à l'existence, au maintien, à la préservation et à la régénération et que ces droits puissent être revendiqués en justice.

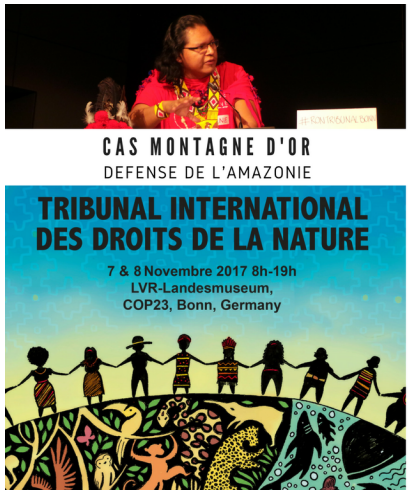

Le Tribunal offre une voix aux peuples autochtones afin qu'ils partagent avec la communauté mondiale leurs préoccupations et leurs solutions singulières concernant la terre, l'eau, l'air et la culture.

Un panel de juristes et personnalités internationalement reconnus sur le thème de la

justice planétaire y statue sur des cas emblématiques tels que le changement climatique, les OGMs, les méthodes extractivistes et d'autres violations environnementales.

NatureRights, en tant que membre exécutif de la GARN, a participé à l'organisation du tribunal, notamment sur la communication et la proposition des cas à présenter.
Voir Déroulé complet du Tribunal

LE CAS DE LA MONTAGNE D'OR

Ainsi, en partenariat avec la **Fondation France Libertés**, et les associations **Maiouri Nature Guyane et Jeunesse Autochtone de Guyane,** NatureRights a monté et présenté **LE CAS DU PROJET MINIER MONTAGNE D'OR** devant le jury d'experts présents.

FRANCE-GUYANE

Christophe Pierre prêt à l'affrontement

Revêtu de son habit traditionnel amérindien, Christophe Pierre a livré un sévère réquisitoire contre le projet minier de la Montagne d'or mercredi dernier à Bonn, devant le tribunal...

La Montagne d'Or est un projet d'exploitation minière d'une concession aurifère de l'Ouest de la Guyane française porté par la Compagnie Minière Montagne d'Or, un consortium russo-canadien composé de la société junior canadienne Columbus Gold, chargée de l'exploration et de la société russe Nord Gold, chargée de l'extraction.

Ce gigantesque projet minier au cœur de la forêt amazonienne présente de graves menaces pour l'environnement, et menace directement deux réserves biologiques exceptionnelles.

Montagne d'or est emblématique de l'extractivisme et s'inscrit dans un gigantisme impressionnant. La fosse d'extraction prévue ferait 2.5km de long, 500 m de large et 400 m de profondeur. Très controversé les défenseurs de l'environnement et les associations locales demandent son arrêt immédiat.

Au regard des éléments portés devant lui par NatureRights et les associations partenaires, le Tribunal a formulé un jugement et des recommandations relatives au projet Montagne d'or en demandant la suspension immédiate du projet, dans une perspective de protection et de restauration de la Terre en se fondant sur la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère.

- Cas de la Montagne d'Or présenté au Tribunal
- Résultat du cas Fondation France Libertés Danielle Mitterrand
- Voir le Jugement du cas

Cet événement a permis de **fédérer le travail de plusieurs associations** sur le cas de la Montagne d'Or, un projet qui a été au centre de l'attention cette année et qui le sera

également dans les années à venir **avec l'ouverture en mars 2018 de l'enquête publique sur le projet.** Cette participation a permis **d'attirer l'attention d'un public international et national** sur la question des dangers de l'extractivisme sur le territoire de Guyane française et également d'**obtenir des retombées dans les médias locaux et nationaux**.

REVUE DE PRESSE

- Le projet minier de la Montagne d'Or au tribunal international des droits de la nature, Guyane 1er en date du 7 novembre 2017
- COP 23 : un tribunal citoyen va juger le projet de mine d'or géante en Guyane, Franceinfo en date du 8 novembre 2017
- «En Guyane comme partout ailleurs, l'or rend fou, c'est une maladie» - Libération en date du 12 novembre 2017

D) CAMPAGNE - LUTTE CONTRE L'INDUSTRIE AURIFERE AVEC LE COLLECTIF OR DE QUESTION

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION SUR LE LIEU-DIT "BOEUF MORT"

Au mois de juillet 2017, le collectif Or de question a alerté les associations partenaires et sympathisants, dont NatureRights de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers concernant l'exploitation d'or secondaire par la compagnie minière Montagne d'Or, ex SOTRAPMAG, sur la concession n° 215 -C02/46 de Paul Isnard au lieu dit Bœuf Mort sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le collectif faisait valoir qu'en plein coeur de l'été, il serait extrêmement difficile de mobiliser sur la question afin de récolter des avis contre le projet d'autorisation minier. NatureRights a proposé la **création d'un formulaire numérique de participation** porté collectivement dans le réseau de partenaires afin de faciliter le dépôt d'avis en ligne.

La bienvenue !
Ensemble, nous allons faire obstacle au projet de la Montagne d'or !
Répondez à ce formulaire et nous générerons un avis personnalisé pour l'enquête publique sur l'autorisation d'exploitation de la société Montagne d'Or.
Nous n'avons que quelques jours !

L'enquête concerne la demande d'autorisation de travaux miniers pour l'exploitation d'or par la compagnie minière Montagne d'Or, sur la concession au lieu dit Bœuf Mort sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

C'est parti ! Appuyez sur ENTER

(Capture d'écran du formulaire de participation en ligne)

Dès les premiers jours, le collectif récolte ainsi plus de 1.500 avis, ce qui conduit le commissaire enquêteur à repousser la date de clôture de la procédure afin d'organiser une réunion publique. NatureRights participe à la rédaction d'un premier communiqué de presse annonçant ces premiers résultats et relayé auprès des partenaires du collectif.

*A la fin de la procédure, et grâce au relai massif dans les réseaux de partenaires nationaux et internationaux, **ce sont finalement 7.613 avis qui seront déposés** grâce au formulaire en ligne.*

A nouveau, un communiqué commun est élaboré regroupant diverses associations nationales et internationales (Fondation France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand, Sauvons la forêt, Ingénieurs sans frontières - Systèmes Extractifs et Environnements - ISF SystExt et la Ligue des droits de l'Homme).

Cette action a permis de poser des **bases solides de travail avec les membres du collectif Or de Question**, de mettre en place une **dynamique collective de soutien national et international**.

Cela aura des conséquences sur l'action prévue par l'association en 2018 : **la poursuite de la sensibilisation aux dangers de l'industrie extractive et la lutte contre les permis miniers.**

*En effet, **malgré les milliers avis déposés, la préfecture de Guyane a délivré l'autorisation de travaux** à la société Montagne d'or le 15 décembre.*

L'association NatureRights a collaboré pour l'écriture du communiqué de presse collectif signé par LDH (Ligue des Droits de l'Homme) dénonçant cette décision. NatureRights

L'association NatureRights a collaboré s'engagera en 2018 avec Or de Question dans la procédure d'un **recours contre le projet minier sur le lieu-dit Boeuf Mort.**

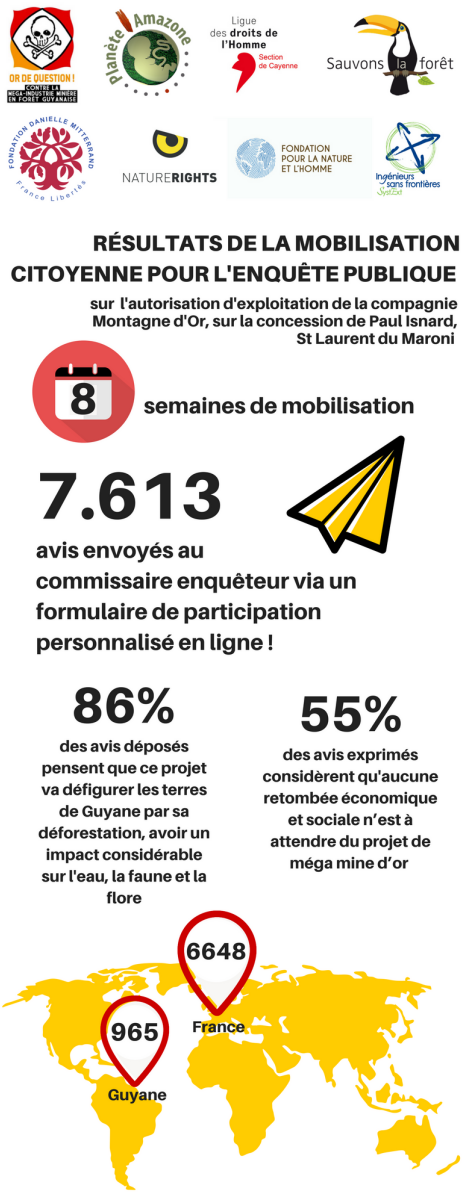

PARTICIPATION A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Participation à la consultation publique concernant le décret relatif à l'adaptation des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes en Guyane

Le 31 décembre 2017, le collectif Or de Question faisait part à ses membres de l'existence d'une procédure de consultation publique portant sur le **décret relatif à l'adaptation des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes en Guyane.**

Il a été question de participer à cette consultation au nom du collectif afin que celui-ci puisse à la fois prendre part à la procédure et informer le public des conséquences et des enjeux de cette modification.

En effet, le projet déposé prévoit d'alléger les dispositions protectrices pour l'environnement, ce qui aura pour effet de faciliter encore un peu plus l'implantation de projets miniers sur le territoire de Guyane.

Afin de procéder à une analyse plus poussée des propositions juridiques, **NatureRights a mis en relation le collectif Or de Question et la fédération Allier Nature**, dont une récente jurisprudence a permis l'application du principe de non régression du droit de l'environnement à l'occasion d'une modification de la nomenclature des projets soumis à évaluation environnementale.

A partir des renseignements fournis à l'occasion de ces échanges, NatureRights et le collectif Or de Question ont rédigé un avis "*avertissant que le projet de décret aurait pour effet de dispenser un nombre potentiellement important de projets minier de toute évaluation environnementale, sans justifier que ceux-*

ci n'aient pas d'incidence notable sur l'environnement".

Le collectif Or de Question a pu faire connaître sa position sur l'impact et les enjeux de cette consultation face aux signes inquiétants que montre le gouvernement et qui semblent refléter la volonté de simplifier et accélérer l'implantation de projets miniers sur le territoire, aux dépens de la protection de l'environnement.

A l'horizon 2018, ce travail a permis à NatureRights de contribuer à un **élan collectif visant à alerter et sensibiliser le public** sur les dangers que représente **ce projet de décret, fortement influencé par les intérêts de l'industrie minière.**

Il pourrait également s'agir d'une piste de travail juridique puisque si le texte visé devait être adopté tel quel par l'administration, un recours pourrait être envisagé, notamment sur le fondement de la violation du **principe de non-régression** du droit de l'environnement, comme l'a jugé encore récemment le Conseil d'Etat dans une affaire similaire (Conseil d'Etat, 8 décembre 2017, Fédération Allier Nature, n°404391).

Bilan

NatureRights - Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations incorporelles				
208000 - Autres immobilisations incorporelles	500,00		500,00	
Immobilisations corporelles				
218000 - Autres immobilisations corporelles	2 727,00		2 727,00	439,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512009 - Banque - 1. BRED compte courant	39 003,64		39 003,64	21 762,64
Caisse				
531009 - Caisse - 1. BRED compte courant				
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	**42 230,64**	**0,00**	**42 230,64**	**22 201,64**

Passif

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	17 648,64	2 459,64
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Résultat de l'exercice (excédent)	20 029,00	15 189,00
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	4 553,00	4 553,00
TOTAL PASSIF	**42 230,64**	**22 201,64**

Compte de Résultat

NatureRights - Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
701000 - Ventes de produits finis (ex : buvette, sandwich)		45 526,00
740100 - Subventions d'exploitation - État		10 000,00
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional		5 244,00
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	60 000,00	
754000 - Dons et Collectes		39 238,00
756000 - Adhésions		14 105,00
758500 - Donations et legs affectés à des projets		3 861,00
Total	**60 000,00**	**117 974,00**
CHARGES D'EXPLOITATION		
601000 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)	-903,00	-16 394,00
602000 - Achats stockés - Autres approvisionnements		-220,00
604000 - Achats d'études et prestations de services	-3 965,00	-16 282,00
605100 - Achats de matériel (>600€)		-1 897,00
606000 - Achats non stockés de matières et fournitures	-337,00	
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités		-730,00
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-124,00	
606800 - Autres matières et fournitures	-252,00	
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)		-21 832,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)		-21 900,00
613200 - Locations immobilières	-5 060,00	-2 550,00
613500 - Locations mobilières	-2 300,00	
615000 - Entretien et réparations	-879,00	-360,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-184,00	-1 505,00
618100 - Documentation générale	-250,00	
618500 - Frais de colloques, séminaires, conférences	-3 174,00	
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-3 210,00	
622600 - Honoraires (ex : comptables, juridiques)		-54,00
623000 - Publicité, publications, relations publiques	-815,00	-700,00
623300 - Foires et expositions		-2 500,00
623800 - Divers (pourboires, dons courants...)	-100,00	

	PERIODE EN COURS	N-1
624000 - Transports de biens et transports collectifs du personnel	-1 031,00	-300,00
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-7 781,00	-2 894,00
625100 - Voyages et déplacements	-1 684,00	
625600 - Missions	-2 920,00	-2 500,00
625700 - Réceptions	-1 608,00	-210,00
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-821,00	-68,00
627000 - Services bancaires et assimilés	-289,00	-1 120,00
628000 - Services extérieurs, frais divers (ex: journée de formation)	-349,00	-760,00
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-192,00	-20,00
635000 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		-4 553,00
641400 - Indemnités et avantages divers	-880,00	-2 430,00
647500 - Médecine du travail, pharmacie	-444,00	
648000 - Autres frais de personnel	-419,00	
Total	**-39 971,00**	**-101 779,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**20 029,00**	**16 195,00**
PRODUITS FINANCIERS		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671200 - Amendes et pénalités		-170,00
678800 - Charges exceptionnelles diverses		-836,00
Total		**-1 006,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-1 006,00**
TOTAL GENERAL	**20 029,00**	**15 189,00**

	PERIODE EN COURS	N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
870000 - Bénévolat	39 532,00	
Total	**39 532,00**	
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
864000 - Personnel bénévole	-39 532,00	
Total	**-39 532,00**	